

AMNISTIE INTERNATIONALE

LETTRE OUVERTE

Index AI : ASA 17/087/2008

ÉFAI

1^{er} juillet 2008

Lettre ouverte à Hu Jintao, président de la République populaire de Chine

Monsieur le Président,

Alors qu'un mois seulement nous sépare du début tant attendu de la 29^e Olympiade, à Pékin, je vous prie de prendre, Monsieur le Président, cinq mesures sur la voie du « développement des droits humains » pour lequel le Comité de candidature de Pékin aux Jeux olympiques s'est engagé en 2001. Au cours de l'année écoulée, Amnesty internationale a recueilli plusieurs centaines de milliers de messages dans ce même esprit, venus des quatre coins du monde. J'ajoute à ces voix la mienne, vous demandant instamment de profiter de cette occasion sans précédent pour agir.

Amnistie internationale est consciente des efforts réalisés par le gouvernement chinois pour s'attaquer à certaines des questions qui préoccupent depuis longtemps l'organisation en matière de droits humains. Je suis en particulier encouragée par les progrès manifestes constatés dans la diminution des cas de recours à la peine capitale, favorisée par la procédure de révision devant la Cour populaire suprême. Je me réjouis également des déclarations faites récemment par plusieurs hauts fonctionnaires chinois, dont le président de la Cour suprême Xiao Yang, à savoir que la Chine s'est engagée dans le mouvement mondial vers l'abolition de la peine de mort. Amnesty internationale a également appris avec satisfaction la libération de 1 157 personnes qui avaient été arrêtées dans le cadre des manifestations ayant eu lieu en mars dernier dans des régions de Chine à population tibétaine. Le fait que les autorités se soient engagées à accorder aux journalistes étrangers une totale liberté médiatique et des dispositions particulières témoigne d'une avancée supplémentaire vers une plus grande liberté d'expression des journalistes.

Cela étant, les préparatifs des Jeux olympiques n'en ont pas moins eu des répercussions négatives dans certains domaines se rapportant aux droits humains. Les militants des droits humains continuent à être persécutés par les pouvoirs publics, en particuliers ceux qui lient les violations des droits humains qui se produisent actuellement à la tenue des Jeux olympiques en Chine. Parmi ces militants figurent Ye Guozhu, Hu Jia et Yang Chunlin, condamnés à des peines de prison uniquement pour avoir exprimé leurs points de vue, pourtant de manière pacifique. Le « nettoyage » de Pékin grâce au recours accru à la rééducation par le travail est préoccupant, d'autant plus qu'il n'est pas tenu compte des appels formulés à l'intérieur même du pays pour une réforme de ce système de détention arbitraire.

Amnistie internationale vous enjoint, Monsieur le Président, de saisir l'occasion offerte par les Jeux olympiques pour mettre en œuvre, avant l'ouverture des Jeux, les cinq recommandations suivantes, auxquelles un grand nombre de personnes, à l'intérieur et à l'extérieur de la Chine, ont apporté leur soutien :

- Libérer tous les prisonniers d'opinion, dont Ye Guoshu, Hu Jia, Yang Chunlin et tous ceux qui ont été arrêtés dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques, uniquement pour avoir exprimé pacifiquement leurs points de vue.

- Empêcher la police de placer arbitrairement en détention des signataires de pétitions, des militants des droits humains et d'autres personnes au nom d'un « nettoyage » préolympique.

- Publier des statistiques nationales complètes sur la peine de mort, s'engager vers la réduction du nombre d'infractions nécessairement punies de la peine capitale – en particulier les infractions non violentes – et introduire un moratoire sur les exécutions en s'alignant sur la résolution 62/149 de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée le 18 décembre 2007.

- Autoriser les journalistes, qu'ils soient chinois ou étrangers, à se rendre dans toutes les régions de Chine et à y exercer librement leur métier, conformément aux promesses de « *liberté totale des médias* » formulées pour la période précédant les Jeux olympiques.

- Rendre des comptes concernant toutes les personnes qui ont été incarcérées ou tuées à la suite des manifestations de mars 2008 au Tibet, et notamment 116 personnes officiellement reconnues comme étant toujours détenues, et faire en sorte que celles qui sont en détention pour avoir participé à des mouvements de protestation pacifiques soient libérées et les autres jugées lors de procès équitables.

J'estime que si ces cinq recommandations sont respectées, un long chemin aura été parcouru pour que l'on se souvienne de ces Jeux non seulement en raison de leurs résultats sportifs mais aussi de leurs résultats sur le plan des droits humains.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Irene Khan

Secrétaire générale